

RÉSEAU DES TERRITOIRES FORESTIERS **EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ**

JOURNÉES CONTROVERSES :

BOIS ÉNERGIE :
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
DES TERRITOIRES
OU DÉSÉQUILIBRE DES
ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS ?

”

MAI/JUIN 2024

ORGANISATION, MISE EN PLACE

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

SYNTHÈSE DES TABLES RONDES

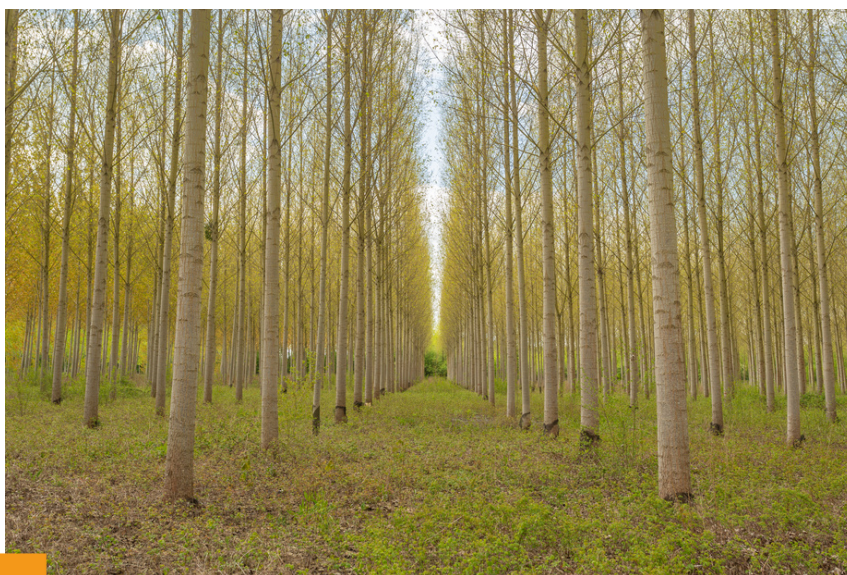
PISTES D'ACTIONS



PRÉSENTATION DU CONTEXTE DE LA CONTROVERSE : "BOIS ÉNERGIE, TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES TERRITOIRES OU DÉSÉQUILIBRE DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS"

En Bourgogne-Franche-Comté, la forêt, couvrant 36% de l'espace régional, est une composante importante de son économie. Les deux tiers de sa surface relèvent de documents de gestion durable prenant en compte les enjeux environnementaux, économiques et sociaux.

Les usages du bois respectent une hiérarchie donnant la priorité à sa valorisation en bois d'œuvre et en bois d'industrie qui stockent du carbone puis en bois énergie se substituant aux ressources fossiles.



Le bois représente aujourd'hui 63% des énergies renouvelables de la région. Il sert essentiellement à se chauffer (chauffage individuel et collectif).

Les pratiques sylvicoles et les politiques publiques sur le bois énergie sont des sujets d'actualité sur lesquels circulent de nombreuses idées reçues.

Certains territoires forestiers de la région font du bois un axe de leur transition écologique en promouvant des approvisionnements de proximité et en permettant à cette filière de poursuivre son développement. Le SRADDET, document de planification régionale, mise sur une forte augmentation de la consommation de chaleur renouvelable issue du bois d'ici 2050.

Aujourd'hui, plus de la moitié de la récolte de bois dédiée à l'énergie provient des co-produits d'une sylviculture orientée vers la production de bois d'œuvre (houppiers) et de connexes de sa transformation (chutes de sciages, sciure...).

Si la filière bois énergie contribue à l'autonomie énergétique et à la transition écologique des territoires, elle questionne l'équilibre des écosystèmes forestiers (sols, export de nutriments, décapitalisation...) et son rôle dans le cycle du carbone.

Dans ce contexte, les Communes forestières et FIBOIS Bourgogne-Franche-Comté ont organisé cinq journées controversée « Bois énergie : transition énergétique des territoires ou déséquilibre des écosystèmes forestiers ? », invitant les acteurs de la forêt (organismes publics, collectivités territoriales, associations de protection de l'environnement, organisations professionnelles, entreprises de la filière) à débattre de manière apaisée en veillant à une pluralité des expressions pour comprendre les positions des uns et des autres.

ORGANISATION ET ANIMATIONS DES JOURNÉES

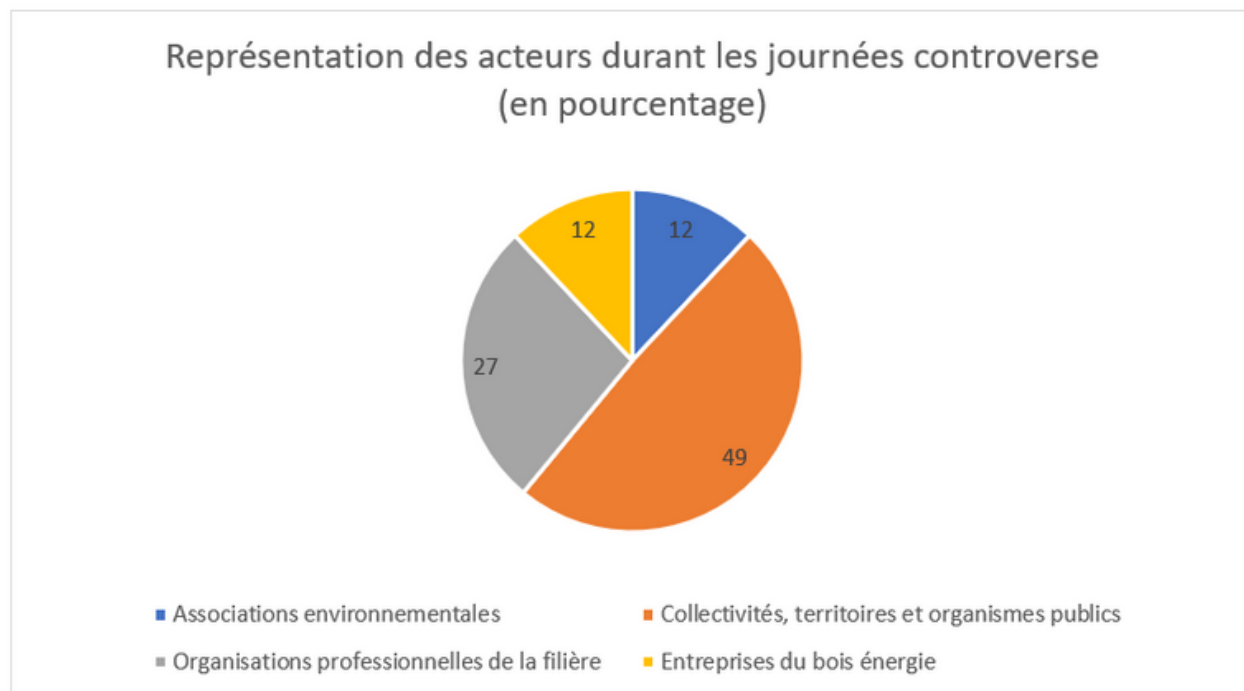


Les acteurs départementaux et régionaux invités à débattre ont été répartis en quatre catégories :

- Les associations de protection de l'environnement (FNE et autres associations départementales) ;
- Les administrations en charge des forêts (DDT, DRAAF), les collectivités (Région, Départements), les communes et leurs territoires (Communautés de communes, Pays, PNR) ;
- Les organisations professionnelles de la forêt (Communes forestières, FIBOIS BFC, ONF, CNPF, coopératives, chambre d'agriculture, Pro-ETF, etc.) ;
- Les entreprises de la filière bois énergie (producteurs, entreprises de travaux forestiers, entreprises de la seconde transformation, etc.).

Ces cinq journées qui ont mobilisé 132 personnes dont 28 territoires s'organisaient autour de :

- Deux ateliers animés en parallèle - l'un sur le bois énergie et les pratiques sylvicoles, l'autre sur le bois énergie dans la transition écologique des territoires ;
- D'une table ronde avec un forestier, un élu territorial et un bénévole d'association de protection de l'environnement. L'introduction de la table ronde reposait sur une synthèse des ateliers sur laquelle les intervenants ont réagi avant d'engager un débat avec la salle.



SYNTHÈSE DES ÉCHANGES ENTRE LES ACTEURS - ATELIERS

Le bois énergie dans les pratiques sylvicoles

L'objectif était de questionner l'influence de la production de bois énergie sur les écosystèmes forestiers et d'identifier des pistes d'amélioration conciliant durabilité des écosystèmes forestiers et développement du bois énergie.

Certains acteurs ont souligné que l'accroissement de la récolte en bois énergie risquait **de réduire la ressource forestière et d'aboutir au non-respect** de la hiérarchie des usages. D'autres n'étaient pas inquiets de la hiérarchie entre bois d'œuvre et bois énergie au regard de la différence importante entre leur prix unitaire mais voyaient davantage un risque entre le bois énergie et les qualités de bois intermédiaires, l'attrait pour le bois énergie provenant en partie de l'augmentation du coût des énergies fossiles.

Il a été rappelé que l'accroissement annuel n'était pas prélevé en forêt privée et notamment dans les petites forêts, de nombreux freins existant dans la mise en place d'un document de **gestion durable dans ces propriétés**.

Un déficit de communication vers le grand public sur la récolte de bois en forêt a été mis en avant, les dégâts induits par la mécanisation de la récolte de bois ainsi que les pratiques de certains affouagistes étant jugés préjudiciables.

Par ailleurs, l'implantation possible d'industries transformant d'importantes quantités de bois génère des inquiétudes. Une vue d'ensemble des projets est nécessaire pour éviter de déséquilibrer la filière et garantir une gestion durable de la ressource. Néanmoins, d'autres acteurs ont souligné l'intérêt pour les territoires d'avoir des industries spécialisées dans le bois énergie permettant la réduction des distances de transport entre lieux de récolte et de transformation, une meilleure rémunération des propriétaires et le maintien d'emplois locaux.

Le bois énergie dans la transition écologique des territoires

L'objectif était de se questionner sur la contribution du bois à l'autonomie énergétique des territoires et d'identifier des pistes pour mieux intégrer le bois dans leur transition énergétique.

L'ensemble des participants, élus, professionnels du bois, membres d'associations de défense de la nature ou autres ont unanimement reconnu **le bois énergie comme levier incontestable pour réussir la transition écologique et décarboner les territoires, principalement dans la production de chaleur**. Toutefois, diverses problématiques entravent son développement.

D'abord, **la disponibilité de la ressource constitue un défi majeur**, notamment en raison des sécheresses et des crises sanitaires qui fragilisent la santé des forêts et réduisent leur rôle de puits de carbone. Le contexte climatique actuel et à venir **questionne sur les capacités des forêts à couvrir les besoins** en matière de chauffage, notamment dans les agglomérations où les chaufferies collectives ont une forte consommation.

Dans la continuité de cette incertitude, il a également été souligné l'importance de respecter **la hiérarchie des usages et le manque de circuits courts** générant l'exportation de quantité de bois ronds dans d'autres régions de France ou à l'étranger. Par ailleurs, il a été rappelé que **le bois énergie n'était pas entièrement décarboné**, son transport émettant du CO₂ et sa combustion, des particules fines. Son caractère local est essentiel pour contribuer à la décarbonation du mix énergétique.

En outre, le bois de chauffage est essentiellement consommé par les particuliers. Or, tendanciellement, la pratique de **l'affouage s'oriente à la baisse**.

Un dernier enjeu notable réside dans le manque de données à disposition. Cela entraîne une absence de visibilité sur la ressource produite, les usages pratiqués et leur mise en adéquation. Cette problématique complique la conduite des stratégies menées par les territoires.



SYNTHÈSE DES TABLES RONDES

Leurs intervenants ont unanimement salué l'initiative de ces journées qui « constituent une opportunité rare pour se rencontrer et dialoguer ». La qualité des échanges dans les ateliers a été soulignée : **« C'est bien d'avoir l'envers du décor, les éléments recueillis ici viennent challenger les témoignages que l'on recueille et qui sont parfois issus de mauvaises interprétations de la situation. Les échanges lors des deux ateliers sont rassurants ».**

Il n'est pas possible de résumer cette controverse par des positions « pour » ou « contre ». Si les différents acteurs ne partagent pas forcément les chiffres, les objectifs et les méthodes à employer, tous s'accordent à dire que la forêt est un atout majeur pour réaliser la transition écologique des territoires de notre région. Mis en avant dans le SRADDET, la forêt et le bois constituent une réponse à la demande croissante en énergie renouvelable. La forêt étant confrontée à une baisse de ses capacités de production et de stockage de carbone dans le contexte des changements climatiques, la priorité doit être donnée à sa préservation afin qu'elle joue son rôle multifonctionnel de manière pérenne.



Le bois énergie dans le mix énergétique :

L'émergence de la question de l'utilisation du bois pour produire de l'électricité ainsi que celle de l'installation de parcs photovoltaïques ou éoliens en forêt rappelle que l'aspect financier de la production de bois est concurrencé par la rémunération des autres énergies renouvelables.

Même s'il ne s'agit pas d'une énergie complètement décarbonée, le bois reste largement supérieur aux énergies fossiles d'un point de vue écologique à condition de mettre en adéquation l'offre et la demande en bois énergie. Dans la même logique, la transformation de surfaces forestières en parcs photovoltaïques ou éoliens (souvent poussée par des sociétés privées), qui peuvent avoir un attrait financier pour les propriétaires, revêt un caractère contradictoire avec la lutte contre le changement climatique. Sur ce sujet, la position des Communes forestières et de l'ONF est claire : l'usage de la forêt doit être pérennisé. Propriétaires et gestionnaires doivent être vigilants et encourager la reconstitution des peuplements forestiers au travers de solutions respectueuses de l'environnement.

Pressions sur la ressource bois et dimensionnement des équipements collectifs de production de chaleur :

Le bois énergie abondant et accessible en Bourgogne-Franche-Comté a permis la structuration des filières courtes du producteur à l'utilisateur final. La poursuite de son développement doit mettre l'accent sur des projets au dimensionnement cohérent avec la disponibilité de la ressource en veillant à l'utilisation responsable des financements disponibles.

Les chaufferies collectives, qui sont une alternative aux énergies fossiles car elles permettent une réduction du coût énergétique tout en favorisant la transition écologique, doivent être encouragées dans les communes. La question de leur dimensionnement reste cependant cruciale. Selon les intervenants, les projets de grande envergure (comme la chaufferie collective d'Auxerre), en consommant beaucoup de bois énergie, génèrent des difficultés d'approvisionnement, faisant perdre leur caractère "neutre en carbone" et accentuent la pression sur la ressource locale. Cette crainte sur le risque de tension sur la ressource forestière si la demande en bois énergie dépasse la capacité de régénération des forêts, va dans le sens du développement des petits projets de chaufferies, plus aptes à répondre aux besoins des locaux.

Dans la même logique, les équipements modernes de chauffage individuel au bois (performant thermiquement et éliminant les particules issues de la combustion) doivent être encouragés car ils sont une alternative pertinente aux énergies fossiles, tant sur le plan écologique qu'économique d'autant qu'ils sont couplés à des travaux d'isolation de l'habitation.

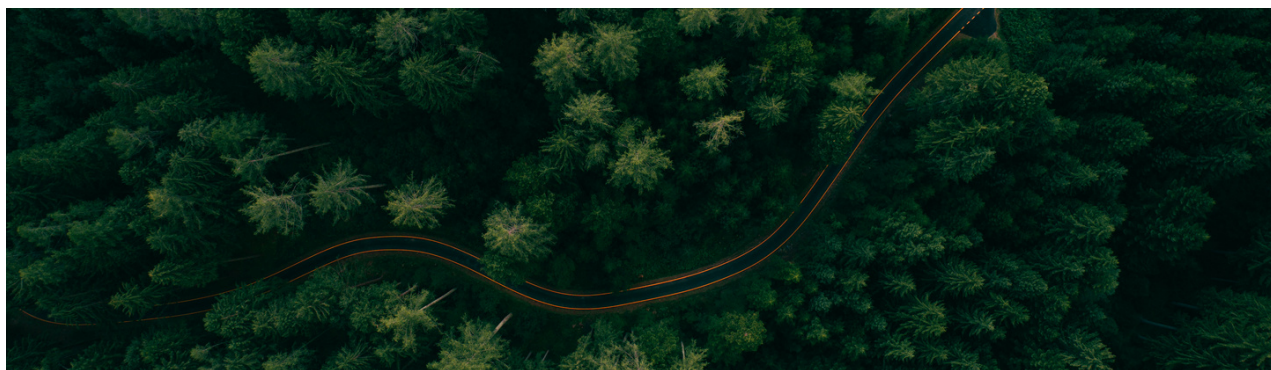


Marché, commercialisation et débouchés :

Suivant ses modalités de commercialisation, la ressource bois peut être exportée hors région ou hors France ou être orientée vers les filières locales de transformation, l'export de bois s'amplifiant si les débouchés n'existent pas de manière suffisante en région. À cet égard, la disparition d'opérateurs historiques (entreprises du papier, du panneau...) crée des effets de substitution pouvant être favorables au bois énergie mais également un risque d'amplifier les exportations si les filières locales n'absorbent pas ces volumes. Il est nécessaire de mieux mesurer les besoins en bois énergie pour prendre des décisions politiques éclairées entre demande régionale et exportation. Cette réflexion sera couplée à l'évaluation de l'empreinte carbone de la mobilisation et de la livraison du bois, en veillant à la hiérarchie des usages. Cela vaut également pour les déclinaisons des combustibles bois (bûche – plaquette – granulé) qui peuvent poser question.

Le contrat d'approvisionnement (accord de fourniture sur le temps long entre des producteurs de bois et un transformateur) permet une meilleure destination de produits bois vers les filières locales de transformation. Mis en avant par les Communes forestières et l'ONF, ce mode de commercialisation est appelé à se généraliser.

Si les volumes d'affouage sont en baisse, en parallèle, la production de plaquettes forestières a été multipliée par trois. En revanche, la demande reste inférieure à l'offre : deux tiers des plaquettes forestières sont consommés en Bourgogne-Franche-Comté, le reste étant absorbé par les régions limitrophes.



Sylviculture :

Le bois énergie est un sous-produit d'une sylviculture orientée vers la production de bois d'œuvre. Si les coupes rases sanitaires sont associées au bois énergie par le grand public, elles ne représentent qu'une part minime des opérations d'exploitation et de reconstitution des peuplements (l'IGN indique que le stock de bois sur pied en 2022 est à son niveau le plus élevé depuis qu'il est mesuré).

La mécanisation des exploitations questionne également leur acceptation sociale et environnementale. Nécessaire pour diminuer les coûts d'exploitation et garantir la sécurité des opérateurs, son impact sur les sols peut être important. Pour ces raisons, la mise en place de cloisonnements d'exploitation se généralise en déposant les rémanents sur leur emprise. Les entreprises et des affouagistes de plus en plus sensibilisés à ces enjeux font évoluer leurs pratiques. Le dessouchage est à proscrire.

Dans le contexte de dérèglement climatique, la gestion forestière est interrogée par les crises qu'elle traverse actuellement. Les gestionnaires sont conscients que les documents de gestion actuels sont obsolètes ou vont le devenir. La résilience des forêts étant un enjeu, la gestion évoluera en gardant en tête que le marché s'adaptera à la sylviculture conduite et aux produits mis à disposition et non l'inverse.

Forêt et société, politiques publiques :

Le grand public souffre d'un déficit d'information sur la forêt qui s'exprime à travers l'acceptabilité des chantiers d'exploitation alors même qu'il reconnaît les apports du bois dans la transition écologique. Le développement du bois énergie peut être une opportunité pour créer un lien fort avec la population. Une communication plus poussée sur les apports de la gestion multifonctionnelle des forêts à la société (environnement, biodiversité, stockage du CO2, usage du bois) ainsi que sur le fonctionnement des écosystèmes forestiers face aux changements climatiques semble indispensable. La formation des élus est également très importante dans la diffusion de cette information. Pour autant, il ne faut pas discréditer les craintes de la société d'un discours souvent trop orienté sur les aspects économiques et la production. La forêt communale, si elle n'est pas un bien commun, relève de l'intérêt général que portent les élus. À cet égard, les acteurs de la filière qui se mobilisent pour développer le bois énergie doivent produire ce travail pédagogique.

Par ailleurs, la filière doit aborder avec la société les défis à venir avec une vision à long terme. Les chercheurs ont un rôle important à jouer sur la préservation des sols et l'adaptation des forêts aux changements climatiques. Les territoires doivent tenir leur rôle dans la coopération, la mutualisation et la coordination. Enfin, la meilleure énergie étant celle que l'on ne consomme pas, pour relever les défis auxquels nous devons faire face, il faut concilier sobriété, gestion raisonnée des ressources et utilisation sensée des différentes énergies à notre disposition.



PISTES D'ACTIONS ET RECOMMANDATIONS

Actions territoriales

- **Intégrer le bois énergie dans une démarche territoriale globale** de valorisation de la forêt et du bois dans la transition écologique
- **Privilégier** les chaufferies collectives ayant un caractère structurant
- **Mutualiser** en région les équipements logistiques (broyeurs, plateformes) de production de plaquettes forestières
- **Encourager des partenariats publics-privés** dans la gestion des plateformes bois énergie
- **Expérimenter** la mise en place de SCIC bois énergie (société coopérative d'intérêt collectif)
- **Développer** les contrats d'approvisionnement et renforcer les relations entre les communes propriétaires de forêt, l'ONF et les producteurs de plaquettes forestières
- **Lutter** contre l'export en s'appuyant sur les modes de commercialisation des produits bois et en facilitant la traçabilité (démarche de certification)
- **Éviter** les installations de production d'énergie électrique en forêt. Centrer les projets éoliens et photovoltaïques sur les espaces urbanisés
- **Former** les élus aux énergies renouvelables
- **Expérimenter** des mécanismes de dédommagement financier pour les entreprises de travaux forestiers durant les périodes d'exploitation très défavorables



Action ayant bénéficié du concours financier de :

Technologie et industrie

- **Améliorer** la qualité des combustibles et communiquer sur les bonnes pratiques
- **Encourager** la recherche et le développement sur la transformation de toutes les essences

Sylviculture

- **Assurer** une gestion adaptative des forêts (renouvellement) préservant les sols
- **Favoriser** le regroupement des petites forêts privées pour les faire relever d'un document de gestion durable et pour mieux mobiliser la ressource bois
- **Rétablir** le puits carbone forestier en priorisant la reconstitution des peuplements touchés par des crises sanitaires
- **Améliorer** l'accès à la ressource (création et entretien de dessertes)
- **Être plus sévère** sur les remises en état des chantiers et leur signalisation
- **Analyser** au cas par cas les implantations éoliennes et photovoltaïques en forêt
- **Ne pas proscrire les exploitations mécanisées** qui sécurisent les travaux et facilitent un tri des produits respectant la hiérarchie des usages
- **Adapter** les exploitations mécanisées aux massifs afin de limiter leur impact (tassements)

Société

- **Réduire** les consommations d'énergie (isolation du bâti...) et rechercher le mix énergétique
- **Sensibiliser** les élus pour inclure un volet forêt-bois dans les PCAET et les SCoT
- **Substituer** le bois énergie aux énergies fossiles pour la production de chaleur tout en encourageant la sobriété
- **Recréer** du lien entre la forêt et les habitants grâce au bois énergie
- **Anticiper** auprès du grand public l'effet des coupes sanitaires sur l'image de la sylviculture